

**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la résolution du 16 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Jacques Hämmerli, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Christian Zaugg, renvoyée en commission le 6 avril 2009, intitulée: «Pour une aire de jeu sécurisée à la patinoire des Vernets».**

**Rapport de M. Alpha Dramé.**

### **Table des matières**

1. Préambule
2. Rappel de la résolution
3. Séance du 8 avril 2009: audition de M. Simon Brandt, conseiller municipal, cosignataire de la résolution R-118, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments
4. Séance du 22 avril 2009: visite guidée de la patinoire par MM. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et un/des représentant/s du bureau mandaté Devanthéry et Lamunière Architectes,
  - audition des représentants du Genève-Servette Hockey Club et de M. Sami Kanaan,
  - audition du maire Manuel Tornare
5. Séance du 29 avril 2009: discussion et vote

### **1. Préambule**

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 6 avril 2009 et a été débattu pendant les séances des 8, 22 et 29 avril 2009. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **2. Rappel de la résolution**

Considérant:

- que la patinoire des Vernets ne correspond plus, de façon générale, aux besoins du Genève-Servette Hockey Club ni aux normes fixées par la ligue nationale; pour preuve, le nombre d'exceptions temporaires actuellement permises par la ligue;
- qu'un projet de rénovation de celle-ci a été voté et que les travaux doivent être effectués avant la saison 2009-2010;

- que l'actuelle surface totale de glace (40 x 70 m) ne correspond pas aux dimensions de jeu fixées par la ligue nationale et qu'elle rend de ce fait le jeu encore plus dangereux;
- que le rétrécissement de l'étendue de glace permettrait de faire correspondre la balustrade l'entourant à la surface de jeu (rink = 30 x 60 m) et ferait gagner la glace en qualité, comme le jeu en sécurité;
- que l'aménagement de gradins supplémentaires sur la surface de glace ainsi gagnée permettrait d'accroître le nombre de spectateurs;
- la possibilité de procéder à cet aménagement durant la rénovation pour un coût minimal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets (lors de la rénovation) de façon que celle-ci corresponde exactement aux dimensions de jeu fixées par la ligne nationale de hockey;
- d'aménager la surface de glace libérée, en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club, pour augmenter le nombre de places disponibles pour les spectateurs.

### **3. Séance du 8 avril 2009**

*Audition de M. Simon Brandt, conseiller municipal, cosignataire de la résolution R-118*

M. Brandt, cosignataire, s'explique en ces termes: le projet de résolution R-118 demande de faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets, qui est actuellement trop grande, de façon qu'elle corresponde exactement aux dimensions de jeu fixées par la ligue nationale de hockey. Actuellement, il est nécessaire de poser des barrières pour raccourcir l'aire glacée, ce qui met en évidence la glace devenue inutile, et pose aussi des problèmes de sécurité aux joueurs. Le besoin se fait aussi sentir d'augmenter la capacité d'accueil du public. A ce propos, il rappelle que le conseiller administratif Manuel Tornare a dit que l'on pourrait aménager 1100 places de plus, en creusant sous la surface actuelle.

Il souligne que Genève a besoin d'un terrain de glace digne de la ligue nationale. Celle-ci accorde chaque année des dérogations au Genève-Servette Hockey Club (GSHC) pour pouvoir jouer aux Vernets. A terme, le GSHC pourrait se voir obligé de jouer ses matchs à Lausanne ou ailleurs. Il souhaiterait que ce projet de résolution soit renvoyé au Conseil administratif pour qu'il le mette en application au moment qu'il jugera le meilleur, soit lors des travaux de la deuxième étape, soit dans la troisième étape.

M. Lathion, cosignataire du projet de résolution et ancien hockeyeur, tient à signaler que le texte est parrainé par des représentants de tous les partis représentés au Conseil municipal.

A un commissaire qui s'interroge sur le risque de contenter le GSHC au détriment des autres activités se déroulant à la patinoire, M. Brandt fait remarquer que la polyvalence des Vernets n'est plus une obligation, étant donné que d'autres patinoires existent dans le canton, à Meyrin et aux Trois-Chêne. En revanche, il n'y a pas, à Genève, de patinoire adaptée aux matchs de ligue nationale; il rappelle encore que le GSHC risque de perdre le droit de jouer à Genève et il souligne que la demande vise à réduire la surface glacée de 100 m<sup>2</sup>.

Un commissaire demande quelles disciplines pourraient être affectées si l'on réduit la surface glacée à 30 x 60 m. M. Brandt répond d'abord que, en dehors des matchs et des séances d'entraînement, la patinoire conservera sa polyvalence. S'agissant des compétitions, la surface de 30 x 60 m suffira encore pour les matchs de curling.

M. Brandt ignore si ces dimensions sont adaptées pour le patinage artistique, mais il estime que d'autres patinoires pourraient prendre le relais.

Un commissaire suggère de réfléchir à un système de gradins amovibles, afin de garder aux Vernets les dimensions qui garantissent sa polyvalence.

M. Brandt répond que cette solution coûterait cher. De son point de vue, on n'a pas besoin de patinoire polyvalente aux Vernets, mais bien d'une patinoire pour le hockey professionnel. Il recommande à la commission des travaux d'auditionner les responsables du GSHC. Il rappelle aussi que la presse s'est fait récemment l'écho d'une rumeur de départ de M. Chris McSorley, le manager du club, et de ses joueurs, à Lausanne, où les conditions sont meilleures.

Un commissaire s'interroge au sujet du coût minimal, selon le quatrième considérant du projet de résolution, qu'impliquerait l'aménagement proposé. Pour sa part, il imagine que réduire la surface glacée signifie enlever aussi le système de réfrigération qui se trouve en dessous.

M. Brandt répond que des économies d'échelle peuvent être escomptées si, comme le précise le texte, on profite des travaux de rénovation pour ajouter de nouveaux gradins. Les coûts seraient certainement supérieurs s'il fallait fermer de nouveau la patinoire pour cela.

Un commissaire insiste pour demander si les signataires ont procédé à une estimation du coût de la réduction de la surface de glace. M. Brandt répond qu'il ne dispose pas de cette donnée, mais il insiste pour que l'on profite des travaux de rénovation pour faire l'aménagement demandé.

Un commissaire souhaiterait connaître les dimensions des aires glacées des autres patinoires du canton.

Pour M. Brandt, les autres patinoires sont forcément plus grandes que ce qui est exigé par la ligue nationale. A la commissaire qui s'étonne que le GSHC puisse

envisager de quitter Genève, M. Brandt réplique qu'il ne veut pas assumer le risque politique d'une telle éventualité.

La commissaire demande si le public potentiel du GSHC est vraiment si important au point d'augmenter la capacité d'accueil des tribunes.

M. Brandt répond affirmativement.

La commissaire demande pourquoi il faut creuser pour augmenter la jauge.

C'est pour ajouter des gradins, répond M. Brandt.

La commissaire objecte que la capacité pourrait être accrue en ajoutant des places sur le promenoir autour de l'aire de jeu.

M. Brandt explique que la jauge actuelle de la patinoire des Vernets est de 7000 à 8000 places. Il précise que les travaux compris dans la demande de crédit complémentaire de la proposition PR-691 ne visent pas à accroître la capacité d'accueil, mais plutôt à sécuriser les loges VIP.

Concernant la profondeur, M. Brandt répond qu'il ignore à quelle profondeur il faudrait creuser, mais il rappelle que M. Tornare est prêt à envisager cette possibilité pour assurer la normalisation de la patinoire. M. Brandt se demande d'ailleurs s'il ne serait pas préférable de construire une patinoire neuve plutôt que de dépenser 15 millions de francs pour rénover celle des Vernets. Il dit qu'il ignore également si la patinoire extérieure mesure 40 x 70 m ou 30 x 60 m.

M. Lathion, signataire du projet de résolution, tient à assurer que l'aspect extérieur de la patinoire des Vernets ne sera pas affecté si l'on creuse sous la surface actuelle, ainsi que le préconise le projet de résolution. Ces propos ont été vérifiés lors de la visite du chantier de la patinoire par la commission des travaux le 22 avril 2009.

La présidente remercie les auteurs de la résolution. Sur proposition d'un commissaire, l'audition des responsables du Genève-Servette Hockey Club est approuvée à la majorité des membres présents. La tenue de la prochaine séance à la patinoire des Vernets avec la participation de l'architecte Patrick Devanthery est également approuvée à la majorité.

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments*

Cette audition s'est faite simultanément avec celle concernant la proposition PR-691. Le rapport sur cette dernière complète cette audition.

En introduction, une commissaire demande à M. Pagani de préciser sa position sur le projet de résolution R-118. Le Conseil municipal devrait-il voter ce texte? Le Conseil municipal devrait-il attendre des travaux ultérieurs pour voter le rink?

M. Pagani répond que, d'après l'étude qu'il a demandée au sujet de la résolution R-118, un abaissement de 1,25 m réduirait le rink à 67,5 x 35 m. Ce serait encore insuffisant, mais le coût de cette opération est déjà estimé à 10 684 480 francs. Une partie du coût comprend le changement du système de refroidissement qui alimente aussi la patinoire extérieure. M. Pagani insiste sur l'impossibilité d'entamer les travaux d'abaissement dans la foulée des travaux en cours. De plus, la polyvalence de la patinoire serait remise en question et M. Pagani trouve malvenu d'entamer un tel débat à ce stade, même s'il se dit disposé à le mener lors d'une étape ultérieure.

La commissaire demande si des billets de faveur sont mis à la disposition de la Ville par le GSHC, si ce dernier est subventionné par la Ville de Genève, et quelles sont les autres disciplines qui utilisent la patinoire des Vernets.

Concernant les billets gratuits, M. Kanaan répond que, pour chaque match, 12 places sont réservées au Conseil municipal, quatre au Conseil administratif et 10 au Service des sports. La Ville ne bénéficie d'aucune servitude dans les loges actuellement, qui sont financées par le club; en revanche, l'accès aux nouvelles loges serait garanti. Il explique également que la Ville subventionne la formation des juniors. Les clubs professionnels comme GSHC ne bénéficient pas de subventions. Par contre, l'infrastructure des Vernets est mise à disposition gratuitement. Dans les faits, ils bénéficient d'une subvention en nature.

Pour les autres sports, il cite le patinage d'agrément, le patinage artistique, le curling, le football en salle et le basketball. Le tennis serait admis grâce au futur jeu d'éclairages. Des compétitions de motocross s'y sont déroulées par le passé.

Selon un commissaire, l'abaissement de la surface glacée de la patinoire ne présente que des désavantages, aussi bien au niveau technique qu'à celui de la polyvalence, hormis la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil à 1000 places pour les matchs de hockey. Il demande si la résolution répond véritablement à une nécessité d'exploitation.

M. Pagani convient que le projet de résolution R-118 lance des perspectives et un sujet de réflexion mais, au stade actuel, elle lui apparaît prématurée. Pour M. Kanaan, la résolution serait un signal de bonne volonté de la Ville vis-à-vis du club; elle leur montrerait qu'elle est à l'écoute, mais il ne faudrait pas qu'elle résonne comme une promesse sur le court terme. Par contre, le projet de rink de la proposition PR-691 répond à une exigence importante. Le fait de l'avoir sorti du plan financier d'investissement pour l'intégrer dans la demande de crédit est aussi un signal positif envers le club.

#### **4. Séance du 22 avril 2009**

*Visite guidée de la patinoire par MM. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et un/des représentant/s du bureau mandaté Devanthéry et Lamunière Architectes*

La commission des travaux est guidée par M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Philippe

Meylan, chef du Service des bâtiments, M. Pierre-Alain Mottier, architecte au Service des bâtiments, ainsi que MM. Patrick Devanthéry et Vincent Mas Durbec, architectes mandatés du bureau designlab-intérieurs Sàrl.

Lors de cette visite, plusieurs questions ont été posées et des précisions ont été demandées aux architectes sur le site de la patinoire. Les réponses ont permis aux commissaires de comprendre le fondement des demandes de crédit et des travaux supplémentaires contenus dans la proposition PR-691 et la résolution R-118. Les réponses ont été à la satisfaction des commissaires.

Les paragraphes suivants relatent quelques-unes des questions.

Sur la patinoire en travaux, la présidente demande aux architectes le commentaire de la résolution R-118.

M. Devanthéry rappelle que le GSHC souhaiterait augmenter la jauge actuelle, de 6800 places, en installant 1000 ou 2000 nouveaux sièges. Tout en respectant le patrimoine et en favorisant la vision, trois ou quatre gradins supplémentaires pourraient être installés autour de la patinoire, mais cela implique de casser la piste et les tubes qui se trouvent en dessous. Cette opération devrait forcément se dérouler ultérieurement. Il faudrait sûrement cinq mois de travaux, après une année d'études, pour réaliser cela.

M. Kanaan estime qu'il faudrait compter environ deux ans en tout. Le coût est estimé à une dizaine de millions de francs.

M. Meylan explique que, techniquement, cette intervention est faisable, mais qu'il y a des enjeux à discuter avant de prendre la décision, qui concernent la protection du patrimoine et le système de production de froid à l'ammoniac, qui refroidit aussi la patinoire extérieure. Il y aurait aussi quelques tonnes d'ammoniac inutilisées. Il y a aussi un enjeu énergétique. Les Vernets possèdent, en effet, un grand potentiel de récupération d'énergie. Il n'y a donc pas d'obstacle à l'abaissement, au contraire, pour M. Meylan cela ouvre plutôt de nouvelles possibilités; par contre, il faut se donner le temps pour étudier et réaliser un tel projet.

A la question de savoir quelles seraient les conséquences d'une réduction de la surface glacée sur les autres activités sportives que le hockey, M. Kanaan répond que la préétude propose de moins réduire la surface glacée que ce qui est demandé par le projet de résolution R-118. Avec une dimension de 37 x 67,5 m, seul le curling serait légèrement désavantagé, même les championnats de patinage artistique seraient autorisés. Par contre, en réduisant la surface à 30 x 60 m, des problèmes de vision se poseraient à un moment donné.

*Audition de la délégation du Genève-Servette Hockey Club SA (GSHC), représentée par MM. Hugh Quennec, président, et Chris McSorley, manager général, ainsi que de M. Jean-Claude Portier, architecte, M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et M. Sami Kanaan, directeur du département*

Les propos de M. McSorley, qui s'exprime en anglais, sont traduits par M. Sami Kanaan.

Un commissaire tient à féliciter le club pour le travail fait avec l'équipe. L'enthousiasme est bien réel. Il félicite aussi la Fondation Sport for Life pour son action et invite les responsables du GSHC à commenter la résolution R-118.

M. McSorley explique que l'abaissement de la piste, s'il était approuvé, avant même d'être réalisé, changerait grandement la stratégie du club. A terme, l'ambiance lors des matchs serait aussi modifiée, parce que la distance entre les joueurs et les spectateurs se réduirait. M. McSorley estime que cette amélioration n'aurait que des avantages, y compris, par exemple, pour faciliter les livraisons. M. Tornare est conscient que certaines personnes craignent les conséquences d'une réduction de la surface glacée. En même temps, il fait valoir les efforts consentis par le Service des sports pour augmenter le temps de mise à disposition des installations au bénéfice des habitants.

Selon un commissaire, il est moins simple de convaincre les contribuables d'autoriser la Ville à investir pour des loges VIP que pour des équipements qui profitent à tout le monde. Il se demande ce qui a changé dans les rapports de la Ville avec le GSHC, entre le premier crédit, qui offrait davantage que ce que le club lui-même souhaitait, et les dernières demandes de crédit, où c'est la Ville qui est sollicitée pour améliorer l'équipement. Il se demande si, après avoir équipé la patinoire, la Ville pourrait louer les loges au club sous d'autres conditions que celles qui sont actuellement en vigueur, surtout si ces places ne seront pas mises en vente à la billetterie. A titre d'exemple, il explique qu'on ne loue pas une arcade au même prix selon qu'elle se trouve à la rue du Rhône ou à la rue Dancet. Par ailleurs, le commissaire a appris par un journaliste que les vestiaires de la patinoire sont en mauvais état et il souhaiterait avoir des précisions. S'agissant de la publication des chiffres, que le club dit ne pas souhaiter étaler, le commissaire fait remarquer que, contrairement au GSHC, les sociétés comme Rolex ou les banques ne demandent à la Ville ni investissements ni prestations en nature.

M. Tornare répond que, ce qui a changé dans les rapports entre la Ville et le GSHC, c'est la qualité des relations mutuelles. M. Pagani et lui-même ont repris le dossier, qui était bloqué depuis plusieurs années en raison de l'absence de contacts entre le club et le précédent magistrat responsable des sports. Depuis l'approbation des deux phases par le Conseil municipal, les contacts se poursuivent. Des évaluations sont faites sur la glace, on tient compte aussi des nouvelles exigences des retransmissions télévisées, et son département veut assurer la pérennité du GSHC aux Vernets. La troisième phase qui s'annonce tend précisément à ce but: assurer au GSHC des conditions de travail à sa mesure et améliorer son outil de travail, la patinoire des Vernets. A l'inverse, il ne souhaite pas miser sur une nouvelle patinoire tout en négligeant les conditions d'existence du club, comme cela a été fait pour le Stade de Genève. Il tient à assurer que, si la Ville finance les loges VIP, la municipalité imposera aussi ses conditions d'utilisation.

M. Kanaan explique que les conditions d'utilisation des nouvelles loges devraient figurer dans la prochaine convention. Parallèlement, en échange des efforts consentis par la Ville, une convention de longue durée est aussi en négociation. Elle

devrait durer entre cinq et huit ans, de sorte à permettre au GSHC de s'engager plus formellement. Un commissaire exprime le souhait que les conventions soient disponibles au moment du vote du crédit. M. Tornare répond qu'il faut que ce soit concomitant.

Le commissaire tient à préciser que sa principale préoccupation est de mettre à disposition la patinoire à son juste prix. Par ailleurs, il s'étonne que l'on ait pu trouver un mécène pour la passerelle des Vernets et pas pour les loges VIP du GSHC. Il aimerait aussi savoir de quelle manière ces loges seront exploitées.

M. Tornare répond que la Fondation Wilsdorf a bien été approchée pour financer les loges, mais son conseil ne s'est pas montré intéressé, ce que M. Tornare comprend très bien. En effet, la Fondation Wilsdorf s'engage davantage dans des projets dont elle peut espérer un retour sur image, ce qui n'est pas le cas des loges VIP du Servette. Par contre, la fondation serait plus intéressée à soutenir des améliorations écologiques ou en rapport avec la formation des jeunes. Dans cette perspective, la Fondation Wilsdorf a accepté d'entrer en matière sur des projets de la troisième phase.

La présidente demande de résumer les enjeux de la résolution R-118.

M. Tornare répond qu'il s'agit d'abaisser le plancher et d'ajouter 1100 places, tout en précisant qu'il n'y a pas de risque d'atteinte au patrimoine.

M. Portier montre un plan-coupe pour démontrer qu'il n'y a pas de risque de toucher à l'aspect extérieur du bâtiment, ni à sa nature. M. Tornare en profite pour remercier le Conseil municipal d'avoir accepté d'entrer en matière sur la résolution R-118.

En réponse à un commissaire, M. Quennec souligne que le GSHC est un club populaire qui a à cœur de permettre aux jeunes et aux spectateurs les moins argentés d'assister aux matchs. Le club souhaite parvenir à jouer tous les matchs à guichets fermés. Il explique, toutefois, que 80% des revenus des clubs proviennent d'entreprises, de sponsors et de mécènes. Il signale que, dans les loges du GSHC, les places coûtent 12 500 francs par an, et qu'il manque des places VIP à 6000 francs par an. Il précise que les loges ne sont pas toutes louées à l'année. Le club tient à garder des places de loge disponibles pour un seul match afin de permettre un renouvellement des partenariats.

M. Quennec souhaite encore préciser que le GSHC veut satisfaire tous les niveaux et toutes les ambitions de jeu, c'est pourquoi le club envisage de créer une équipe de LNB et de juniors B. L'organisation d'un tournoi international pour les espoirs des clubs de 15 à 16 ans est aussi envisagée.

En ce qui concerne les vestiaires, M. McSorley souligne que Genève est une ville où l'on trouve des endroits plus accueillants que les toilettes de la patinoire, et qu'il renonce parfois à les faire visiter aux nouveaux joueurs. Des problèmes d'hygiène sont manifestes. En général, la capacité opérationnelle des Vernets est inférieure à celle d'autres clubs de même niveau. Il recommande d'intégrer les vestiaires, et aussi des toilettes VIP, à la troisième phase de rénovation.

Une commissaire souhaiterait savoir si le club se contenterait d'une surface un peu plus grande que les 30 x 60 m préconisés par la résolution R-118, ce qui n'augmenterait pas la capacité en sièges mais permettrait de préserver la polyvalence de la patinoire.

M. McSorley répond que la patinoire des Vernets est la plus grande qu'il connaisse. La plupart mesurent 30 x 60 m, ce qui n'empêche pas que d'autres activités s'y déroulent. Il est vrai que le curling perdrait une piste de lancement de pierre, mais le hockey est quand même le plus important utilisateur de la surface.

M. Kanaan présente un tableau d'occupation annuelle de la patinoire (voir annexe). Il rappelle aussi que l'étude d'abaissement menée pour le département des constructions et de l'aménagement, par M. Devanthéry, permettrait de gagner 1100 places sur une surface de 35 x 67,5 m. Par contre, en réduisant davantage, le gain en confort de vision est négligeable et la polyvalence serait aussi un peu réduite.

La commissaire demande si le GSHC pourrait poursuivre ses activités si la Ville lançait, à la suite des travaux actuels, un grand chantier de troisième phase, qui comprendrait aussi un volet écologique et qui pourrait même durer quelques années.

M. McSorley répond que si la troisième phase des travaux était approuvée, l'enthousiasme du club de retrouver un outil performant serait tel que ses responsables sauraient se montrer patients.

M. Kanaan fait remarquer que l'un des coûts prévus dans la phase actuelle concerne justement le paiement d'heures de travail atypiques, afin d'accélérer les travaux et de les terminer quasiment au début de la saison. Les conditions de la LN sont très strictes: si le club est absent de sa patinoire durant une saison, il risque de perdre sa licence. Il faudrait s'organiser pour découper le chantier par tranches. Il tient à préciser que l'étude de M. Devanthéry a porté seulement sur le creusement de la piste et non sur le système de production de froid. M. McSorley explique que, à Berne, le club bernois s'est organisé récemment pour continuer son activité pendant la durée des travaux de la patinoire.

Le commissaire demande pourquoi les travaux des phases deux et trois ne sont pas présentés simultanément.

M. Tornare répond que l'idée d'entreprendre des travaux de phase trois est née il y a seulement quelques mois. Les études demandent du temps. M. Kanaan explique que cela date de juin 2007. Des choix stratégiques ont alors été faits, des contacts ont été pris entre la Ville et le club, puis, en septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé un crédit de 11 millions de francs. En automne 2007, le GSHC a construit les loges provisoires. Dès lors que la phase deux a été mise en route, des réflexions pour la phase trois ont débuté. M. Tornare ajoute que, au départ, il s'agissait d'une stratégie personnelle. Craignant un refus, le Conseil administratif a préféré attendre plutôt que de dévoiler prématurément la phase trois.

Un commissaire demande quelle est la jauge des autres patinoires.

En réponse, M. Kanaan produit un tableau comparatif (voir annexe). Les chiffres connus montrent que Genève a la plus faible capacité, avec Bienne, avec, respectivement, 6500 et 6000 places, alors que Berne peut accueillir 17 000 personnes. La plupart des villes disposent de 8000 à 10 000 places. Il explique que la gestion des patinoires est parfois publique, parfois privée, ce qui est souvent le cas en Suisse alémanique. Au Tessin, Ambri et Lugano ont deux régimes de gestion différents. M. Quennec signale qu'il faudrait aussi mesurer la qualité de vision des places proposées. Il ajoute que le bassin de prospection du GSHC touche la Côte et la France voisine. Il réitère que le but du GSHC est de jouer à guichets fermés.

Un commissaire se demande si la patinoire ne sera pas obsolète d'ici à dix ans et si le GSHC pourrait alors être tenté de quitter Genève.

M. Quennec répond que l'intention du club est, au contraire, de développer ses activités à Genève. Peut-être que, à l'avenir, de nouvelles infrastructures seront nécessaires, mais les demandes actuelles permettraient au club de poursuivre son développement.

Le commissaire demande quelles sont les proportions de joueurs genevois et de joueurs étrangers dans l'équipe de LNA du Servette.

M. McSorley répond que, dans le passé, de nombreux talents genevois allaient ailleurs pour trouver de meilleures opportunités. Il se réjouit de constater que la tendance est en train de s'inverser, grâce notamment à la fusion des équipes juniors de GSHC, de Meyrin et des Trois-Chêne. Leur efficacité s'est améliorée, ce qui ne devrait pas manquer de produire des résultats dans les équipes professionnelles. M. Quennec répond que, dans l'équipe de LNA, on compte cinq Genevois sur 20 joueurs, mais cette proportion est appelée à augmenter.

Une commissaire demande quels efforts sont faits pour encourager la pratique du hockey par les femmes.

M. McSorley répond que la proportion de femmes est en hausse et que le GSHC les y encourage, mais il n'y a pas encore de championnat féminin. M. Quennec annonce qu'un programme pédagogique sera lancé l'année prochaine à destination des femmes.

La commissaire demande si des contacts ont déjà été pris avec le milieu de défense du patrimoine afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de blocage lors du lancement de la troisième phase.

M. Portier répond que les travaux dans les fondations de la patinoire ne devraient pas poser de problème avec les défenseurs du patrimoine. Pour lui, si les projets sont bien préparés et bien communiqués, il ne devrait pas y avoir d'opposition des associations de protection du patrimoine. Cependant, il faut s'attendre à des arbitrages pour les projets de type écologique. M. Tornare sait que les premiers contacts pris par Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement inspirent de l'optimisme.

## 5. Séance du 29 avril 2009

### *Discussion et vote*

La présidente ouvre la discussion sur le projet de résolution R-118.

En cours de séance, M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, intervient pour confirmer qu'il a averti le GSHC d'une augmentation du loyer si les travaux étaient réalisés.

Un commissaire démocrate-chrétien propose d'ajouter quatre nouvelles invites au texte original du projet de résolution R-118.

La troisième invite demande de veiller à produire une glace de qualité tout en éliminant le système actuel à l'ammoniaque.

La quatrième invite demande au Conseil administratif d'intégrer aux travaux de la troisième phase une demande de crédit incluant, entre autres, la rénovation des vestiaires et l'utilisation écologique de l'énergie.

La cinquième invite demande d'adapter le prix des locations des installations en conséquence.

La sixième invite demande au Conseil administratif d'inscrire les travaux mentionnés dans le plan financier d'investissement.

Sur proposition d'un commissaire radical, l'introduction des invites est modifiée pour demander au Conseil administratif un crédit d'étude.

Dans la première invite, un commissaire d'A gauche toute! propose d'introduire le souhait de faire respecter la polyvalence de la patinoire. La présidente évoque le problème du curling, en cas de réduction de la surface. Un commissaire démocrate-chrétien est d'avis que le hockey, en tant que sport le plus pratiqué aux Vernets, devrait continuer d'être mentionné. Il propose de supprimer l'expression «exactement» dans la rédaction originale et de mentionner les activités qui se déroulent actuellement dans la patinoire.

Dans la première invite, la présidente propose de supprimer la partie entre parenthèses. Un commissaire socialiste propose de préciser «troisième étape de la rénovation». La présidente pense que cette précision ne s'impose pas, dès lors que la résolution demande un crédit d'étude.

Au sujet de la première invite, un commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la pertinence de préciser que la surface de glace peut être creusée dans une mesure médiane. Le commissaire socialiste suggère de se référer à l'étude commandée par le département des constructions et de l'aménagement à l'architecte Devanthery. La présidente est d'avis que, l'étude en question n'ayant pas de caractère officiel, elle ne devrait pas être mentionnée.

Après discussion, la présidente donne lecture de la première invite nouvellement rédigée comme suit: «faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets de façon que celle-ci corresponde aux dimensions fixées par la ligue nationale de hockey et permette de maintenir le caractère polyvalent du lieu».

La présidente demande si la deuxième invite originale se justifie encore. En effet, les travaux de creusement ont précisément pour objectif d'augmenter la jauge. La commissaire d'A gauche toute! propose de la supprimer. Le Parti démocrate-chrétien est d'avis qu'elle se justifie parce qu'elle fait référence aux spectateurs. La commissaire socialiste suggère d'ajouter cette notion dans la première invite.

Plusieurs voix proposent d'enlever de la deuxième invite l'incise «en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club».

Après discussion, la présidente lit la deuxième invite ainsi modifiée: «aménager la surface de glace libérée pour augmenter le nombre de places disponibles pour les spectateurs».

Le commissaire démocrate-chrétien donne lecture de sa proposition de troisième invite: «procéder aux travaux d'assainissement nécessaires afin de produire une glace de qualité en éliminant l'ammoniaque». Pour l'Union démocratique du centre, il suffirait de préciser que la production de glace doit «répondre aux normes». Pour les socialistes, il faudrait introduire l'objectif d'une économie d'énergie considérable. Le commissaire démocrate-chrétien approuve cette suggestion.

Après discussion, la présidente lit la troisième invite, ainsi rédigée: «remplacer le système actuel de production de glace par un système qui réponde aux normes en vigueur».

Le commissaire démocrate-chrétien donne lecture de sa proposition de quatrième invite: «intégrer dans la troisième phase les travaux complémentaires opportuns: réfection des vestiaires, des sanitaires, utilisation écologique de l'énergie, etc.». Les commissaires socialistes auraient préféré que le thème des économies d'énergie soit développé dans un paragraphe à part. Elles font remarquer que tous les travaux intègrent désormais cet aspect. Le commissaire libéral préférerait que cette invite englobe tous les locaux annexes liés à l'utilisation de la patinoire.

Après discussion, la quatrième invite est rédigée comme suit: «intégrer les travaux complémentaires opportuns: réfection des vestiaires, des sanitaires, utilisation économique de l'énergie, etc.».

Le Parti démocrate-chrétien donne lecture de sa proposition de cinquième invite: «adapter les prix de location des installations en conséquence des investissements consentis». La commissaire d'A gauche toute! préférerait que soient mentionnées les phases des travaux. Le commissaire radical rappelle que c'est un crédit d'étude qui est demandé au Conseil administratif. Pour le commissaire libéral, le mieux est que la commission des travaux présente une motion qui demande au Conseil administratif de présenter un règlement des conditions d'attribution de la patinoire. Pour le Parti démocrate-chrétien, la résolution devrait demander, plutôt qu'un crédit d'étude, une nouvelle proposition. Le commissaire libéral répond que, quoi qu'il en

soit, avant de présenter une nouvelle proposition, le Conseil administratif devra présenter un crédit d'étude. Il précise qu'il n'est pas opposé à la présente invite. La motion viserait seulement à la compléter. La présidente suggère au commissaire libéral de rédiger un projet de motion et de le faire signer.

Après discussion, la cinquième invite reste rédigée ainsi: «adapter les prix de location des installations en conséquence des investissements consentis».

Le commissaire démocrate-chrétien lit sa proposition de sixième invite: «inscrire cette proposition au plan financier d'investissement». Pour la présidente, un crédit d'étude n'a pas à être inscrit au PFI.

Après discussion, la sixième invite n'est pas retenue.

Lors de la discussion générale, le commissaire libéral se déclare prêt à soutenir le projet de résolution, dès lors qu'il est demandé au Conseil administratif un crédit d'étude et non de procéder au creusement de la surface de la patinoire.

La présidente soumet à l'approbation, en bloc, par la commission des travaux, des cinq invites et leur introduction dans le projet de résolution R-118.

Les cinq invites ci-dessous sont approuvées à l'unanimité.

### *PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un crédit d'étude visant à:

- faire creuser l'actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets de façon que celle-ci corresponde aux dimensions fixées par la ligue nationale de hockey et permette de maintenir le caractère polyvalent du lieu;
- aménager la surface de glace libérée pour augmenter le nombre de places disponibles pour les spectateurs;
- remplacer le système actuel de production de glace par un système qui réponde aux normes en vigueur;
- intégrer les travaux complémentaires opportuns: réfection des vestiaires, des sanitaires, utilisation économique de l'énergie, etc.;
- adapter les prix de location des installations en conséquence des investissements consentis.

Avec 621

Exploitation de la Patinoire des Vernets - Saison 2008/09

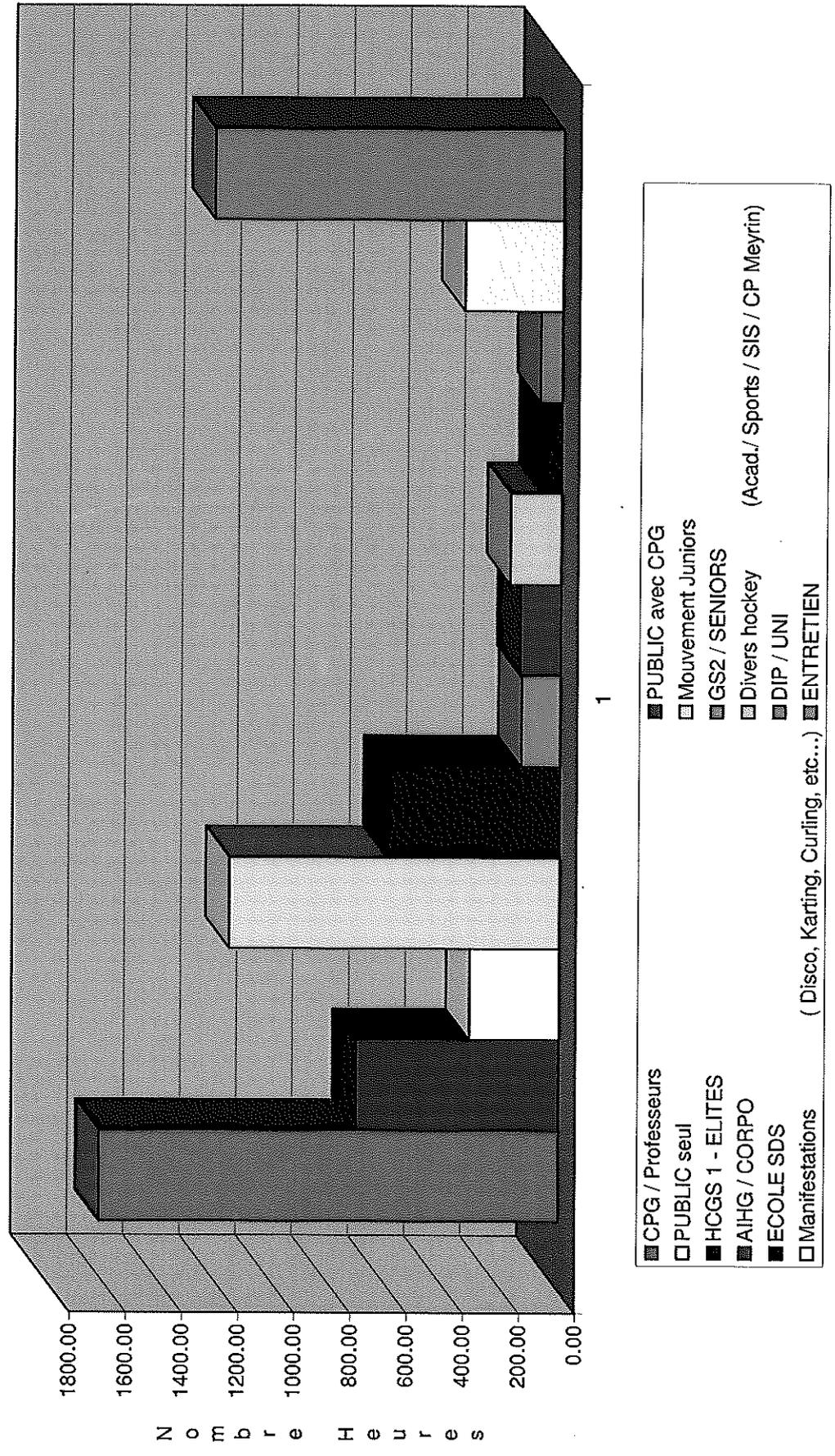


Tableau comparatif des coûts refacturés au Club LNA de hockey sur glace par les services des sports Ville  
saison 2007-2008

Annexe 691

	Glace pour les matchs et entraînements	Restaurant et point de vente	Nettoyage des locaux	Total saison 2007-2008	Capacité
GENEVE GSHC SA	4'500.00 par match			153'000	6'500
FRIBOURG FRIBOURG-GOTTERON	130'000.00 forfait saison	10'000.00 par mois 80'000.00	10'000.00 forfait saison	220'000	8'000
LAUSANNE LHC SA	50'000.00 forfait saison			50'000	10'000
LUGANO HC LUGANO	300'000 forfait saison			300'000	8'000
BERNE CP BERNE	1'000'000 saison				17'000
LANGNAU SCL TIGERS				Pas répondu.	
ZOUG EV ZOUG				Pas répondu.	
KLOTEN KLOTEN FLYERS				Pas répondu.	
AMBRI HC AMBRI PIOTTA				Patinoire gérée par une société privée.	
BIENNE HC BIENNE				Patinoire gérée par une société privée.	6'000
DAVOS HC DAVOS				Patinoire gérée par une société privée.	
ZURICH ZSC LIONS	1'200'000 saison				10'000
RAPPERSWIL SCRJ LAKERS				Patinoire gérée par une société privée.	8'000